



CIRCULAIRE DE LA REGIONALE SPORTIVE

Circulaire n° 01/RS/2026

Date : 11 Mars 2026

Objet : Obligation d'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) – Saison 2026

1. Cadre réglementaire :

Conformément à l'article 42 du règlement intérieur de notre Ligue, et afin de garantir la fiabilité et l'homologation des résultats sportifs, nous rappelons à l'ensemble des clubs l'obligation stricte d'utiliser la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.).

2. Principe

- Pour toutes les compétitions gérées par la Ligue Réunionnaise de Football, l'utilisation de la F.M.I. est désormais **obligatoire** (section U14 à section vétérans y compris les sections Féminine).
- La F.M.I. est **établie et validée** sur la tablette électronique du club recevant.

3. Avant le match

- A l'occasion de ces rencontres, le club recevant doit fournir une tablette permettant un accès FMI sous peine d'encourir la perte du match.
- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre

4. Après le match

- Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre. Le délai de transmission ne peut excéder **2 jours calendaires** après la rencontre.
- Article 42 du Règlement Intérieur de la LRF : « Le club recevant qui n'aurait pas transmis la FMI, en sus des amendes, aura match perdu par forfait. »
- Application des articles 139 bis, 140, 141 et 141 bis du RGX FFF Saison 2024/2025.

5. Sanctions encourues

- Non présentation ou envoi tardif de la F.M.I. : match perdu par forfait et amende financière pour le club recevant (application de l'article 42 RI).
- En cas de récurrence, incidence sur le classement et suspension éventuelle des rencontres du club.

6. Procédures d'exception

- A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (article 139bis RGX).

7. Assistance technique

- Un guide d'utilisation et un support technique sont disponibles dans FOOTCLUB.
- Pour toute difficulté, contactez l'assistance informatique : informatique@lrf.re ou au 02 62 90 19 49.

Ci-dessous les motifs où on pourra utiliser la feuille de match papier :

Pas de TABLETTE le jour de la rencontre	Le match n'aura pas lieu
TABLETTE présent mais les identifiants ou le mot de passe ne fonctionne pas	Le match n'aura pas lieu
TABLETTE présent mais on ne trouve pas les joueurs dans la FMI	Le match se joue sur Feuille de Match papier (Présentation Footclubs compagnons ou listing extraction FOOT2000 ou pièce d'identité) à l'arbitre
Dysfonctionnement de la Tablette (bug...)	Le Match se joue sur Feuille de Match papier Faire photo de la tablette pour justifier la non utilisation de celle-ci

Lorsque le match n'a pas eu lieu, les indemnités de déplacement des arbitres resteront dû pour le club recevant.

Nous comptons sur votre stricte observance de ces dispositions, gage de la transparence et de la régularité de nos compétitions.

Sportivement,

Le Président de la Régionale Sportive

Mme Christine LEBON